



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA SARTHE

LE PREFET

Le Mans, le 7 juillet 2009

V. réf. :

N. réf. :

*Madame le Maire, Monsieur le Maire,*

*L'usage de piscines privatives peut présenter des risques importants, en particulier pour les enfants en bas âge comme l'a rappelé le récent drame de Clermont-Ferrand.*

*Je vous remercie de bien vouloir rappeler aux propriétaires ou utilisateurs de piscines privatives les règles et recommandations relatives à la sécurité des piscines :*

- *Équipement de chaque piscine (nouvellement construites ou installées depuis longtemps) au moyen d'un dispositif de sécurité normalisé (barrières de protection, couvertures, abris, alarmes) visant à prévenir le risque de noyade. Cette obligation concerne particulièrement les piscines privées à usage individuel ou collectif de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré.*
- *Sanctions possibles (45000 euros d'amende) en cas d'absence d'un dispositif de sécurité normalisé, à l'encontre des particuliers comme des personnes morales (constructeurs, installateurs...).*
- *Nécessité d'une vigilance permanente des parents ou personnes responsables à l'égard des enfants.*
- *Équipement des enfants au moyen de bouées.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA SARTHE

*Ces recommandations et règles seront mises en ligne sur le portail des communes, tandis qu'un courrier est adressé aux constructeurs et installateurs de piscines.*

*Je vous remercie par avance pour votre collaboration.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.*

Emmanuel BERTHIER

Copie : M. le Président de l'Association Amicale des Maires et Adjoints de la Sarthe